

PERMANENT COURT OF ARBITRATION

Peace Palace, Carnegieplein 2,
2517 KJ The Hague, The Netherlands

Telephone : +31 70 302 4165
Facsimile : +31 70 302 4167
E-mail : bureau@pca-cpa.org
Website : www.pca-cpa.org



COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2,
2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Téléphone : +31 70 302 4165
Télécopie : +31 70 302 4167
Courriel : bureau@pca-cpa.org
Site Internet : www.pca-cpa.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ARBITRAGE DUZGIT INTEGRITY

(LA REPUBLIQUE DE MALTE C. LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE SAO TOME-ET-PRINCIPE)

LA HAYE, 2 MARS 2016

Audience au Palais de la Paix, à La Haye

Le 22 octobre 2013, la République de Malte (« **Malte** ») a introduit une procédure arbitrale contre la République de São Tomé-et-Príncipe (« **São Tomé-et-Príncipe** ») conformément à l'Article 287 et à l'Annexe VII de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (la « **Convention** »). Le différend porte sur l'arrestation d'un navire battant pavillon maltais, le *Duzgit Integrity*, dans les eaux de São Tomé-et-Príncipe.

Le Tribunal a été constitué le 13 mars 2014. Sur le fondement d'un accord entre les Parties et de l'Article 3 de l'Annexe VII de la Convention, le Tribunal est composé de trois arbitres : M. le professeur Alfred H. A. Soons (Président), M. le professeur Tullio Treves et M. le juge James L. Kateka. La Cour permanente d'arbitrage agit en tant que greffe dans cet arbitrage.

À la suite d'un échange complet de conclusions, une audience s'est tenue les 23 et 24 février 2016 au Palais de la Paix, à La Haye. L'audience a porté sur toutes les questions relatives à la compétence, à la recevabilité, au fond et à tout droit à réparation.

Au cours de l'audience, Malte était représentée par son Agent et Conseil, M. Ramón García-Gallardo, et son Co-Agent et Co-Conseil, le Dr Alexander Mizzi (tous deux du cabinet King & Wood Mallesons LLP). Étaient également présents : le Premier Secrétaire de l'Ambassade de Malte auprès des Pays-Bas, M. Gabriel George Camenzuli, et les représentants du propriétaire du navire, M. Metin Düzgit et le Capitaine Kürşad Öztürk. M. Alejandro Camacho González et Mme Maria Inês Elvas Ferrari Careto (tous deux du cabinet King & Wood Mallesons LLP) ont aussi fourni une assistance juridique.

São Tomé-et-Príncipe était représenté par son Co-Agent, Son Excellence Américo Afonso Lima Viegas, Chargé d'affaires a.i. de l'Ambassade de São Tomé-et-Príncipe à Bruxelles, ainsi que ses Co-Agents et Co-Conseils, Mme Juliette Luycks et M. Ruud Niessink (tous deux du cabinet Clifford Chance LLP). Les Conseils, MM. Kelve Nobre de Carvalho (Bureau du Procureur de São Tomé-et-Príncipe) et Guilherme Posser da Costa (Conseiller juridique gouvernemental) étaient également présents à l'audience, ainsi que M. James Harrison, Ph.D (de l'Université d'Édimbourg) en tant que Conseiller juridique.

Le Tribunal arbitral s'est réuni pour des délibérations préliminaires à la suite de l'audience. Il prévoit de se réunir à nouveau et de rendre une sentence en temps utile.

* * *

Contact : Cour permanente d'arbitrage
Courriel : bureau@pca-cpa.org